Alarme-sécurité : concepteur (base)

RÉF | 2130

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Répondre aux conditions de la loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de sécurité et l'Arrêté Royal du 17 décembre 1990, imposant les conditions de formation du personnel commercial de systèmes et centrales d'alarme.

Programme

Philosophie générale de la sécurité - Analyse du risque - Plan de gestion du risque - Pratique du risque - Assurances - Droit, législation, règlement du secteur et réglementations locales – Sécurité sur le plan de l'organisation et de l'architecture - Sécurité électronique - Présentation du matériel de sécurité - Démonstration du matériel de sécurité.

Certification(s) visée(s)

Certificat de qualification reconnu par le Service Public Fédéral Intérieur

Type de formation

Institutionnel

ORGANISATION

Durée

49 heures

Horaire

en soirée

Début

Ponctuel

Coût

875 € - Coût réduit : 0 -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Etre âgé de 18 ans accomplis ;

Répondre aux conditions de moralité décrites aux articles 5 et 6 de la Loi Tobback du 10/04/1990;

Fournir un extrait de casier judiciaire vierge (anciennement "certificat de bonnes vie et mœurs" - modèle 1), daté de moins de six mois à la date du 1er jour de cours;

Des connaissances de base en électricité domestique sont un atout.

Remarques

Les formations de base sont obligatoires pour le personnel commercial et technique engagé par une entreprise de sécurité.
Il y a obligation de recyclage tous les 5 ans après suivi d'une formation de base.
L'**EFP** est agréé par le Service Public Fédéral Intérieur comme organisme de formation répondant à la loi Tobback.
Pour les travailleurs appartenant à la commission paritaire 124 - Fonds de la construction - la formation est gratuite et ils reçoivent une indemnité de participation.

Pour plus d'informations cliquez ici

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Inscrivez-vous en ligne sur le site de l'organisme

Pour s'informer uniquement

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

- Contactez le Service FC au 02 370 85 12
- Envoyez un e-mail à fc@efp-bxl.be
- Consultez le site web

Organisme

Efp : Formation continue
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation